

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE – E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PAR LE SDEG POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA SALLE DES FÊTES.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux éclairage public sur la place de la salle des fêtes (Place du Vieux Marché), avant le début des travaux d'aménagement de bourg sur ce secteur,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

CONSIDÉRANT le coût des travaux s'élevant à 37 207.74 € TTC

CONSIDÉRANT que la contribution de la commune au titre du fonds de concours s'élève à 20 417.94 € TTC,

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours au SDEG d'un montant de 20 417.94 € TTC pour l'effacement des réseaux éclairage public Place du Vieux Marché (salle des fêtes)

Les crédits ont été inscrits au budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE